

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 14 décembre 1999

LETTRE DU 14 DÉCEMBRE 1999

Chère collègue, cher collègue,

Me voici maintenant en possession de presque tous mes moyens après avoir résisté à une infection plutôt maligne qui s'était faufilée dans mon organisme sous le couvert de l'arrivée de l'insidieux virus de la grippe. Tant et si bien que je puis maintenant signer le petit mot que je vous dédie. Dans le domaine des satisfactions, il n'y a vraiment pas de « petits » plaisirs!

DE QUELQUES NOUVELLES

Le dossier assurance-maladie

En mon absence, le Conseil s'est réuni le 18 novembre dernier pour vaquer aux affaires courantes de l'APRUM. Il a notamment pris en considération l'important dossier de l'assurance-santé. De ce côté, la situation évolue plutôt laborieusement étant donné le cheminement des divers regroupements (syndicats et associations) dont les responsables siègent au Comité des assurances prévu dans les conventions et ententes collectives. Devant la montée des coûts relatifs aux soins de santé le cas le plus frappant étant celui des médicaments dont l'utilisation, notamment comme moyen de prévention de la maladie, croît très rapidement le Comité des assurances a envisagé la possibilité de recourir à la technique des « appels d'offres » pour sonder le marché des assureurs. Après consultation auprès des membres de chacun des regroupements, et après avoir supputé le niveau de l'équilibre coût-bénéfice qui en résulterait, le Comité des assurances a choisi d'opter pour des échanges plus vigoureux avec l'assureur actuel : Croix Bleue du Québec.

Dans ce contexte, l'assureur est saisi, tout autant par l'Université que par le Comité des assurances, d'une demande relative aux conditions selon lesquelles les personnes retraitées de moins de 65 ans pourraient être réintroduites dans le régime particulier auquel elles participaient antérieurement. Une telle réinsertion permettrait de répartir sur un plus grand nombre de personnes le coût relativement élevé des médicaments utilisés par les personnes retraitées de ce groupe.

Chose étrange, alors que le coût de participation aux régimes en cause semble trop élevé, certaines demandes formulées à Croix Bleue par le Comité des assurances font référence à l'ajout de nouveaux services à incorporer aux régimes existants! La

logique a-t-elle toujours droit de cité? Quoi qu'il en soit, vos représentants reprendront la question dès le mois de janvier et en suivront l'évolution de très près.

L'Industrielle-Alliance en mutation

Vous n'êtes pas sans savoir que le personnel de l'Université ainsi que les personnes retraitées bénéficient d'une assurance-vie collective dont les éléments essentiels ont fait l'objet d'ententes intervenues entre l'Université et les syndicats et associations qui représentent les diverses composantes de la communauté universitaire. Deux éléments valent d'être rappelés.

Le montant de l'assurance est égal à 3,5 fois le salaire annuel de la personne assurée et cela jusqu'à 65 ans. À compter de 66 ans, ce montant diminue graduellement pour se stabiliser à l'âge de 70 ans.

La prime requise est partagée en parts égales entre le participant et l'Université sauf dans le cas des retraités de 70 ans et plus où l'Université assume la totalité du coût de la prime.

Vous avez peut-être oublié que c'est l'Industrielle-Alliance, compagnie d'assurance mutuelle, qui détient la police en question. Or, il arrive que pour des raisons qui lui sont propres, l'Industrielle-Alliance a pris la décision de se présenter très bientôt sur le marché des actions. Cette décision suppose, comme condition préalable, que la compagnie se « démutualise » - quelle extraordinaire expression! et qu'elle retourne à ses participants (les ayants-droit) la part des actifs qui leur revient. Les participants en question sont, d'une part, l'Université et, d'autre part, chacun et chacune d'entre nous qui avons acquitté notre part de la prime exigée pour ladite couverture.

Dans le cas d'une assurance collective, et c'est notre cas, le seul moyen commode de compenser les ayants-droit réside dans le versement d'un montant global lequel serait par la suite réparti entre les individus. Selon les estimations faites présentement, basées sur la valeur que pourrait prendre chaque action sur le marché boursier, le montant qui serait libéré par la démutualisation se situerait quelque part dans la fourchette 1,7 à 2,5 millions de dollars. La ventilation de ce montant parmi les ayants-droit devra tenir compte de plusieurs facteurs dont, notamment, le montant de la prime versée et le nombre d'années de participation au programme d'assurance-vie.

NÉCROLOGIE

L'APRUM déplore le premier deuil qui soit survenu depuis de nombreux mois. Il s'agit du décès, le 15 novembre dernier, du professeur Simon David de la Faculté de pharmacie. Après avoir travaillé en officine pendant quelques années, M. Simon est revenu à la Faculté où il a entrepris et mené à terme ses études de doctorat. Par la suite, il a complété sa formation par un stage d'un an au CNRS de Paris.

De retour à la Faculté, il a consacré l'essentiel de sa carrière à des activités dans le secteur de l'enseignement. Il a contribué d'une façon particulière à la préparation de

notes et de documents lesquels ont facilité à des générations d'étudiantes et d'étudiants l'apprentissage des notions de chimie requises par la profession. Qu'il en soit remercié.

ACTIVITÉS SOCIALES

La réception du temps des fêtes, qui a eu lieu le 1^{er} décembre dernier, a permis à près de 70 collègues de se retrouver et d'échanger en heureuse compagnie. Phénomène encourageant, plusieurs personnes nouvellement retraitées ont participé, avec une satisfaction évidente, au buffet qui leur était offert. Peut être serait-il souhaitable à l'avenir que les collègues appartenant à une même unité (faculté, département..) se concertent pour rendre plus attrayante encore la perspective de participer aux réceptions organisées par l'APRUM. C'est à voir.

LE TEMPS QUI FILE

Nous voici à la toute veille de l'arrivée d'un siècle nouveau. Il marquera, selon l'arithmétique utilisée, soit la fin d'un millénaire remarquable tant par ses réussites que par les deuils et les tragédies qu'il a charriés, soit le début, le 1^{er} janvier 2001, d'un nouveau millénaire que l'on voudrait porteur d'espoir et de paix. Pourvu que l'homme s'assagisse! Est-ce trop demander?

Que le temps des fêtes vous apporte le réconfort de l'affection de tous ceux et toutes celles qui gravitent dans votre voisinage.

Je vous salue bien cordialement.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp